



Le 11/08/2025

## Contribution de FNE Ocmed à l'enquête publique relative au projet de Contournement Ouest de Montpellier

La fédération FNE Ocmed regroupe à l'échelle des départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon une cinquantaine d'associations représentant environ 15 000 adhérents. La fédération est agréée et habilitée au titre du code de l'environnement.

Le projet de Contournement Ouest de Montpellier, qui a déjà été déclaré d'utilité publique et planifié dans les documents d'urbanisme arrive à sa dernière phase opérationnelle, c'est à dire la demande d'autorisation environnementale.

FNE Ocmed avait déjà formulé un avis défavorable sur l'utilité publique du projet, mais prend acte de la validation de la déclaration d'utilité publique.

Le projet a été examiné par la Commission locale de l'eau du SAGE, qui a rendu un avis favorable mais à une faible majorité des membres de la commission sur les mesures relatives à l'eau, a fait l'objet d'un avis favorable du CNPN avec plusieurs observations critiques ainsi que de nombreuses observations de l'autorité environnementale.

FNE Ocmed se félicite de certaines évolutions du projet, notamment l'abandon de la solution du remblais remplacé par un viaduc aux moindres impacts environnementaux.

FNE Ocmed observe toutefois que l'étude d'impact comporte des manques, notamment concernant la question du trafic induit et de l'évaluation des émissions de Gaz à effets de serre.

Comme le souligne parfaitement l'autorité environnementale, l'évaluation des émissions de gaz à effets de serre est pour le moins « confuse ». La partie relative aux émissions en phase d'exploitation ne nous paraît pas sincère. Elle ne prend en considération qu'une hypothétique diminution des temps de parcours, mais sans prendre en considération les effets qu'ont sur les émissions l'augmentation de la vitesse (qui accroît les quantités d'émissions par véhicules), ni ce que cela pourrait impliquer en matière d'augmentation des usages (le « trafic induit »).

Le trafic induit est un phénomène extrêmement bien connu et documenté, selon lequel la création de nouveaux ouvrages routiers induit une augmentation des usages et donc, à terme, une augmentation globale du trafic.

Sur le site internet de la consultation et dans ses supports de communication, le maître d'ouvrage fait référence à une étude du CEREMA qui aurait été spécifiquement commandée sur ce sujet. **Cette étude ne figure pas dans le dossier d'enquête publique, et nous n'avons pas pu la consulter.**

En outre, le projet aurait pu inclure comme mesure de réduction une limitation de la vitesse à 70 km/h, sans que cela n'impacte de manière substantielle les temps de déplacement.

### FNE Occitanie-Méditerranée

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Agréée pour la protection de l'environnement  
39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier - contact@fne-ocmed.fr - 04 99 23 90 40 - www.fne-ocmed.fr

FNE Ocméd invite également le porteur de projet à mieux présenter et réfléchir à l'intégration des transports en commun. Le rajout d'une voie réservée aux transports en commun constitue une évolution positive dans la conception du projet, mais le projet ne présente pas comment cela va s'insérer et s'intégrer au plan de transport global de la métropole (quelles interconnexions ? Pour quelles lignes de bus?). De même, la question de la compatibilité avec les modes de transports doux (marche et vélo) semble complètement ignorée. Où et comment les vélos et piétons vont franchir l'ouvrage ? Quelle continuité avec le réseau existant de pistes cyclables ? Le projet tel que présenté à l'enquête publique dispose d'une très grande marge d'amélioration sur ce sujet.

*In fine*, FNE Ocméd renouvelle son avis défavorable, et, si le projet devait se faire, appelle le porteur de projet à améliorer les points suivants :

- Meilleure évaluation et éventuelle compensation des émissions de Gaz à effets de serre.
- Évaluation des effets sur le trafic induit.
- Limitation de la vitesse à 70 km/h.
- Intégration dans le plan de déplacement des transports urbains et intégrations des modes doux, dont notamment, la question du franchissement de l'ouvrage par les usagers de modes doux.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.

Romain ECORCHARD  
chargé de mission p. FNE OCMED

